



Le plastique sera banni des terrasses

- 11 FRIBOURG *Braquage et abandon de butin*
- 11 INTERNET *Alerte bidon au vol de voiture*
- 11 GIVISIEZ *Grosse peinture à la direction de Contrinex*
- 13 FRIBOURG *Un cours d'histoire qui fait un carton*
- 15 GRUYÈRES *Des règles strictes pour préserver le site*
- 16 PAYERNE *HameauZarts va fêter ses dix ans*

# Erwin Jutzet veut un Tribunal de la famille

**JUSTICE • Le conseiller d'Etat fribourgeois persiste à défendre l'introduction de cette instance très controversée dans le cadre de son projet de nouvelle loi sur la justice. D'autres réformes ont été abandonnées.**

MARC-ROLAND ZOELLIG

C'est peu dire que l'avant-projet de loi sur la justice, mis en consultation en juillet dernier, ne suscite pas l'enthousiasme délirant des instances concernées. Pour faire court, il n'y a guère que la Conférence des juges de paix, le PS et le PCS qui soutiennent clairement ce vaste corpus, dont l'ambition est de réunir en un seul volume la totalité des textes légaux encadrant l'organisation judiciaire fribourgeoise. «Nous avons été un peu surpris par ces nombreuses critiques», a concédé hier matin Erwin Jutzet, directeur de la Justice du canton de Fribourg, en présentant aux médias le projet de loi final, adopté par le Conseil d'Etat le 14 décembre et transmis au Grand Conseil, dont les débats s'annoncent chauds.

La première mouture du texte a ainsi été fermement critiquée par le Tribunal cantonal, l'Ordre des avocats, le PDC, la Direction de l'économie et de l'emploi, ainsi que par la Direction des finances. Elle a été globalement rejetée par le Conseil de la magistrature, la Conférence des présidents et juges d'instruction, le Ministère public et le PLR, qui préconisaient même, en l'état, le refus d'entrer en matière.

## Structure maintenue

Devant cette levée de boucliers, certaines des réformes envisagées ont donc été abandonnées. Le gouvernement a ainsi renoncé à proposer la mise sur pied d'un Tribunal pénal cantonal, centralisant à Fribourg le traitement des grosses affaires pénales, et dont la création aurait entraîné la suppression des actuels tribunaux d'arrondissement. Chacun des sept chefs-lieux cantonaux continuera donc à voir siéger sa propre Cour pénale.

En revanche, et malgré le rejet massif affiché par les instances consultées, à commencer par l'ensemble des représentants du monde judiciaire, Erwin Jutzet tient mordicus à l'instauration d'un Tribunal de la famille. Outre la création, imposée par le nouveau

Code de procédure fédérale, d'un Ministère public élargi (lire ci-contre), la mise en place de cette nouvelle instance constituerait le gros morceau de la refonte judiciaire que le conseiller d'Etat peaufine depuis deux ans.

Le Tribunal de la famille, qui serait dirigé par le président du tribunal d'arrondissement concerné par la cause – un divorce avec attribution du droit de garde, par exemple – aurait pour particularité de faire appel à des juges assesseurs formés dans les domaines de la psychologie de l'enfant, de l'éducation ou du travail social. Ces juges spécialisés garantiraient au mieux, selon Erwin Jutzet, la prise en compte du bien de l'enfant.



**Je soutiens le projet par conviction**

ERWIN JUTZET

L'idée de la création d'un tel tribunal découle d'une motion populaire lancée par le Mouvement de la condition paternelle Fribourg (MCPF), lequel ne se reconnaît aujourd'hui plus dans le projet proposé par le Conseil d'Etat. Celui-ci ne remettrait pas fondamentalement en cause, selon le MCPF, l'organisation du traitement des affaires, et ne mettrait pas assez l'accent sur la recherche de solutions consensuelles.

En l'état, seul le PCS soutient le Tribunal de la famille dans sa version proposée par le Conseil d'Etat. Le PS, sans s'y opposer frontalement, estime que le nombre très important de causes qui relèveraient du Tribunal de la famille – plusieurs centaines par an, rien que pour le district de la Sarine – risque d'amener de gros problèmes pratiques et organisationnels.

## Reproches contradictoires

Hier, Erwin Jutzet a néanmoins défendu fermement, «par conviction», son projet. «Je pense qu'un tel tribunal serait le plus apte à trancher les ques-

tions liées à l'enfance.» Sa mise en place nécessiterait la nomination de pas moins de 42 juges assesseurs spécialisés (soit six par district), afin d'assurer le fonctionnement au quotidien d'une instance souvent appelée à statuer dans l'urgence. Et bien que la majorité des partis bourgeois (PDC, PLR, UDC) se soient déclarés opposés au Tribunal de la famille, le conseiller

d'Etat socialiste s'est dit confiant dans le verdict du Grand Conseil.

Il a également affirmé que, si l'avant-projet de loi sur la justice avait cristallisé les reproches, ceux-ci étaient parfois paradoxaux voire contradictoires. Ainsi, a-t-il résumé, l'avant-projet a été souvent critiqué parce qu'il n'allait pas assez loin (certains ont par exemple regretté qu'il ne

se soit pas davantage attaqué à la refonte des structures territoriales), alors que la consultation fait également ressortir la volonté de se cantonner à une réforme plus modeste.

La nouvelle loi sur la justice va maintenant être débattue par le Grand Conseil, vraisemblablement durant la session de mars. Elle doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. I



Alors que le Tribunal cantonal prépare son déménagement au couvent des Augustins, la révision totale des textes légaux encadrant l'ordre judiciaire fribourgeois n'est pas encore sortie du tunnel. ALDO ELLENA-A